Chambre de Métiers et de l'Artisanat CORSE

Service Formalités

Dernière mise à jour : 29/05/2024

Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint sur les consequences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs.

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e) Nom Prénom Mr Abidi Farcal
(Nom et prénoms de la personne immatriculée)

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R.123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint M./Mme *(**rayer la mention inutile**)*

MARZOUKI WARDA

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) sans contrat de mariage(1) ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux, sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à Ajaccio

Le 16-08-2025

Signature

Farcal

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION CORSE
Ajaccio – Bastia – Porto-Vecchio -
Chemin de la Sposata, lieu-dit-Bacciochi – BP 40958 – 20700 AJACCIO Cédex –
Site Web www.crma-corse.fr
Décret n°200-1164 du 2 novembre 2004
AJACCIO : 04-95-23-53-15 BASTIA : 04-95-32-83-00 PORTO VECCHIO : 04-95-73-72-45